SURGÈRES la ville

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation Rue Eugène Biraud

JYR/AP/JFL
AMT-2024-010

Le Maire de Surgères,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R110-1 et suivants, le R417-1 et suivants,
Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,
Vu la demande reçue de l'entreprise Déménagements Blanchard en date du 15 janvier 2024,
Considérant que pour permettre la manœuvre d'un camion lors d'un déménagement, assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

Article un :
Le stationnement sera interdit sur 3 places de stationnement devant les n°23 et 25 rue Eugène Biraud (voir plan joint).

Article deux :
Cette disposition s'appliquera **la journée du 04 mars 2024.**

Article trois :
La signalisation adéquate sera mise en place et enlevée par l'entreprise Déménagement Blanchard.

Article quatre :
Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Déménagements Blanchard,
- Le Service de la Police municipale,
- Le Service du Centre Technique Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 16 janvier 2024
L'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE SURGERES ★ Charente-Maritime ★

Jean-Yves ROUSSEAU.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Ville de Surgères
Square du Château ▪ BP 59 ▪ 17700 SURGÈRES
Tél. 05 46 07 00 23 ▪ Fax 05 46 07 53 98
mairie@ville-surgeres.fr ▪ www.ville-surgeres.fr